

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 18 décembre 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michäel Quernez  
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 24h  
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant de 20 à 21h  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Patrick Vaineau à donner pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **16. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Proposition :

Afin de permettre la nomination d'agents suite à leur réussite aux concours et examens, il est proposé au Conseil municipal de :

- créer 1 poste d'attaché principal et de supprimer un poste d'attaché
- créer un poste de chef de service de la police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer un poste de chef de service de police municipale
- créer un poste d'assistant de conservation et de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

Avis favorable de la commission Ressources Humaines du du 15 novembre 2019

P.J. : Tableau des effectifs

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

  
Le MAIRE  
Michaël QUERNEZ